



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Assemblée Générale Ordinaire – Exercice 2023

Francorchamps, le **16 mars 2024**
Procès-verbal de la réunion

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Le Président, Didier FREROT, ouvre la séance à 14h15. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette 25^{ème} assemblée générale de la FMWB. Il cède ensuite la parole à Jean PATINET, président de la section provinciale de Liège qui nous accueille en ces lieux chargés d'Histoire. Après un bref exposé de bienvenue, au cours duquel il remercie notamment les dirigeants du circuit de Francorchamps pour leur accueil, Jean PATINET rend la parole au Président.

Le Président signale qu'il n'a reçu aucune question officielle et qu'aucun membre n'a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour, comme le prévoient les statuts. Il poursuit en expliquant que les rapports des directeurs techniques et coordinateur moto de loisirs ont été intégrés dans le rapport moral annuel.

Enfin, il précise que la traditionnelle remise des prix du Championnat de Wallonie Loisirs est désormais effectuée à une autre date. Pour la saison 2023, elle s'est déroulée le 8 mars 2024 au siège social du MC Les Petits Gris que le Président remercie pour l'accueil et la parfaite organisation.

2. Vérification de la composition de l'AG

46 clubs totalisant 9.630 voix sont présents ou représentés sur un total de 60 clubs ayant droit de vote et 11.580 voix possibles.

Le quorum majoritaire des cercles présents ou représentés étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement statuer. Le quorum des 2/3 des cercles présents ou représentés étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement statuer sur les propositions de modification des statuts.

3. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 18 mars 2023

Conformément à l'article 18.12.03 des statuts de la FMWB, aucune objection n'ayant été soumise dans les deux mois suivant la publication du procès-verbal, ce dernier est considéré comme approuvé.

4. Rapport moral du Conseil d'Administration

Une minute de silence est tenue pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2023 et ont tant donné pour les disciplines motocyclistes, que ce soit en tant que pilote, organisateur ou bénévole.

Le Président procède à la lecture du rapport moral. Comme chaque l'année, le rapport sera publié et consultable sur le site internet de la FMWB.

5. Bilan et comptes de l'exercice 2021

Le bilan ainsi que le compte de résultat (comptabilité normalisée ADEPS) sont présentés à l'assemblée par le Trésorier faisant fonction, Mr Christian DEJASSE.

Différents documents sont donc présentés à l'assemblée générale :

- Bilan des opérations 2023 : document reprenant la comptabilité analytique concernant l'ensemble des opérations bancaires portant sur l'année 2023 et effectuées en 2023.
- Comptes de résultats 2023 : transposition de la comptabilité simple sur un plan comptable à partie double (Produits & Charges - format ADEPS).

Le bilan ainsi que les comptes de résultats (comptabilité normalisée ADEPS) ont été transmis aux membres de l'Assemblée générale, après examen et validation préalable des membres du Conseil d'administration.

Le Trésorier faisant fonction remercie Jean PATINET pour le travail titanesque de rectifications multiples qu'il a opérées afin de pouvoir présenter un bilan 2023 digne de ce nom à l'Assemblée générale.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes internes.

Jérôme MAAS procède, en son nom et au nom de Jacques DERVAUX avec qui il a effectué ladite vérification, à la lecture du rapport officiel des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2023 et propose à l'Assemblée d'approuver les comptes et ainsi décharger les administrateurs pour la gestion de l'association en 2023.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

7. Approbation du bilan et décharge aux administrateurs

Aucune remarque ou question n'est formulée par l'Assemblée.

Les comptes présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'arrêté du Gouvernement du 17 décembre 2020 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, fédérations sportives de loisirs et des associations sportives, sont donc approuvés par l'Assemblée générale.

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés et donne décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'association au cours dudit exercice.

8. Présentation et approbation du Budget 2024

Le Président présente le budget 2024 en précisant que comme chaque année, il a été basé sur une maximisation des dépenses et une minimisation des recettes.

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Modification des statuts

A. Mise en conformité des statuts avec le CSA (obligation légale) :

Le vote a lieu à mains levées. La nouvelle version des statuts mis en conformité avec le CSA est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

- B. Adaptation des articles 09.07 et 13.01, ainsi que l'ajout de l'article 41 :
Le vote a lieu à mains levées. La proposition d'adaptation des statuts est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

10. Election du Trésorier pour un mandat de 3 ans

Le Président invite le seul candidat, Benoît MALTA, présenté par Calaminia Moto Club (SP Liège) à se présenter brièvement à l'Assemblée.

Le vote étant secret, un bureau de vote est constitué.

Président du bureau : Alain DONCQ

Assesseurs : Marc COLLET, Pascal MATHY, Alain VIROUX

Résultats du vote :

Sur les 9.630 voix possibles, Benoît MALTA obtient :

- 8.270 "OUI"
- 640 "NON"
- 720 abstentions

Benoît MALTA est élu Trésorier de la FMWB pour une durée de 3 ans.

Le président remercie très chaleureusement Jean PATINET pour tout le travail effectué bénévolement et efficacement pendant 25 ans au profit de la FMWB et de ses membres ! Une salve d'applaudissement s'en suit. Le président félicite ensuite Benoît MALTA pour son élection et l'invite à rejoindre le bureau exécutif.

11. Election de 2 vérificateurs aux comptes internes

Un appel en séance est lancé.

Jérôme MAAS et Jacques DERVAUX sont à nouveau candidats pour effectuer cette vérification en 2025 portant sur l'exercice 2024.

Philippe VANHOOTEGHEM se propose en tant que vérificateur suppléant.

Par applaudissement, l'assemblée confirme donc Jérôme MAAS et Jacques DERVAUX comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2024 et Philippe VANHOOTEGHEM comme suppléant.

12. Fixation de la cotisation annuelle de l'exercice 2025

Considérant qu'il n'y a pas de raison d'en modifier le montant, le Président propose de maintenir la cotisation annuelle des membres à son montant actuel, à savoir 100,00 €.

La proposition est approuvée l'unanimité.

Le Président clôture la séance à 16h30.

Didier Frérot
Président